

Charte de déontologie de l'Association Planète Bien-Être

S'adresse à chaque membre professionnel adhérent à l'association Planète Bien-Être :

Chaque professionnel s'engage à :

- Exercer son activité avec humanité, probité et loyauté sans aucune discrimination de sexe, de race, de religion ou d'appartenance politique; il s'interdit toute pratique sectaire ou dogmatique.
- Toujours observer le principe fondamental du respect de la personne humaine.
- Respecter les valeurs de responsabilité, tolérance, liberté individuelle et dignité humaine, tant envers les personnes qui le consultent qu'envers ses confrères.
- Avoir pour objectif de rendre autonome la personne sur ces pratiques de Bien-Être.
- Ne poser aucun diagnostic médical et n'intervenir dans aucune décision thérapeutique.
- N'émettre aucune réserve, ne revenir sur aucune décision, sur aucun diagnostic, sur aucune ordonnance, du médecin traitant de la personne.
- Orienter une personne vers un médecin en cas de doute sur son état de santé physique ou psychologique.
- Observer l'attitude absolue de réserve et de secret professionnel envers toutes les personnes qui le consultent.
- Respecter la totale liberté de choix thérapeutique des personnes qui le consultent.
- Pour les activités sportives, respecter les aptitudes individuelles des participants et s'adapter à chaque niveau pour que chacun puisse s'épanouir au sein de l'activité.
- Ne nuire en aucune façon à l'association Planète Bien-Être ou à l'un de ses membres.
- Prévenir les membres du bureau d'un usage de la structure associative à des fins contraires à cette Charte de déontologie par l'un de ses membres.

Nom :

Prénom :

Profession :

Fait à :

Le :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvée » :